

Important pour l'utilisateur de l'installation

VISSMANN

● Notice d'utilisation

Atola, (type AVA)

Chaudière gaz automatique

Puissance nominale : de 17 à 46 kW

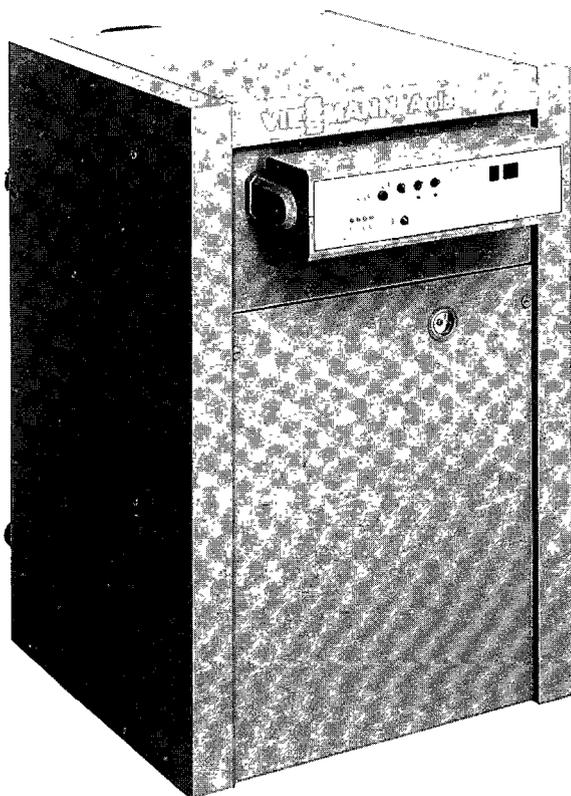
VISSMANN S.A. 57380 Faulquemont

Tél. 87.29.17.00

Fax 87.29.17.48

Minitel 36.14 VISSMANN

Membre du Groupement des Constructeurs de Matériels de Chauffage central par l'eau chaude et de préparation de l'eau chaude sanitaire (CMC)



● Atola



● Prière de respecter ces consignes de sécurité :

Lire attentivement cette notice avant la première mise en service.

Votre installateur doit vous expliquer le fonctionnement et la conduite de l'installation.

La garantie expire si cette notice n'est pas respectée.

- **Présence d'une odeur de gaz :**
 - Ne pas fumer ! Eviter toute flamme nue et toute formation d'étincelles (actionnement d'interrupteur électriques, par exemple).
 - Ouvrir les portes et les fenêtres.
 - Fermer la vanne d'alimentation gaz.
 - Prévenir le chauffagiste.
 - Se conformer aux consignes de sécurité de Gaz de France.

- **Présence d'une odeur de gaz de fumées :**
 - Mettre l'installation hors service.
 - Ouvrir les portes et les fenêtres.
 - Prévenir le chauffagiste.



Prière de respecter ces consignes de sécurité :

● Travaux et réparations sur l'appareil/l'installation de chauffage :

- L'ensemble des travaux sur l'appareil/l'installation de chauffage (montage, entretien, réparations, modifications, etc ...) ne doit être effectué que par du **personnel qualifié** (chauffagistes/installateurs). **Couper l'interrupteur général de chaufferie** (placé à l'extérieur du local) avant de commencer l'intervention et le bloquer pour interdire tout réenclenchement.

Marche au gaz : Fermer la vanne d'arrêt principale gaz et le bloquer pour interdire toute ouverture intempestive.

● Nettoyage et entretien :

- Il est demandé de faire visiter et entretenir votre chaudière une fois par an par un spécialiste. Nous vous recommandons de passer un contrat d'entretien avec votre installateur.
Respecter la check-list d'entretien jointe.

Ne pas entretenir son chauffage constitue un risque ; un nettoyage et un entretien réguliers vous assureront un fonctionnement fiable, propre et économique de votre installation.

● Laisser les ouvertures d'amenée d'air ouvertes :

- Il est interdit d'obstruer les ouvertures d'amenée d'air.

Des ouvertures d'amenée d'air fermées ou obstruées peuvent provoquer une combustion incomplète et une formation de CO - des risques d'intoxication sont possibles.

Atola

La chaudière Atola est une chaudière gaz à brûleur atmosphérique.

Pour installations de chauffage en circuit fermé où la température des départs est de 110°C maxi.

Température minimale d'eau de chaudière

La température minimale d'eau de chaudière est pré-réglée à 35°C en régime normal (température d'eau de chaudière moyenne induite par le différentiel : 40°C environ).

Remarque importante concernant la chaufferie

La chaudière ne pourra être montée dans des locaux où l'air risque d'être **contaminé par des hydrocarbures halogénés** comme les salons de coiffure, les imprimeries, les teintureries, les laboratoires, etc... que si des mesures suffisantes sont prises pour assurer une amenée d'air de combustion sain.

Il est interdit de monter des chaudières dans des locaux présentant une poussière abondante ou un air très humide (buanderies, par exemple).

Le local où se trouve la chaudière devra être impérativement hors gel et bien ventilé.



En cas de danger

Couper l'interrupteur général de chaufferie (placé à l'extérieur du local). Fermer les vannes d'arrêt de la conduite gaz.

Employer un extincteur adapté en cas d'incendie.

Pochette pour documentation

Une pochette pour documentation est placée sur votre chaudière. Votre chauffagiste y a placé la documentation concernant votre installation. Vous-même ainsi que les monteurs y trouverez tous les documents qui vous sont utiles.

Première mise en service

La première mise en service sera effectuée par l'installateur ou par un spécialiste nommé par lui ; les paramètres réglés seront consignés sur un procès-verbal de mesure.

Les modifications du gros oeuvre (chemisage ou tubage de la cheminée, par exemple) ne devront être effectuées que par du personnel qualifié et dans les règles de l'art. Dans le cas contraire, les gaz de fumées risquent de ne plus être évacués correctement et de causer des intoxications.

Préparatifs à la mise en service (remise en service)

1. Contrôler si les ouvertures d'aération de la chaufferie sont dégagées.
2. Purger l'air de l'installation de chauffage, si nécessaire.
3. Contrôler la pression de l'installation.
Dans les installations en circuit fermé, l'aiguille du manomètre devra être située sur le vert. Rajouter, le cas échéant, de l'eau par le robinet de remplissage et de vidange et purger l'air des radiateurs.
Pour faire le plein (eau de chauffage), positionner la fente de la petite vis sur le côté du clapet de retenue de la pompe de circuit de chauffage et de la pompe de charge eau sanitaire (chaudières double service) parallèlement au sens de circulation de l'eau (le clapet de retenue est alors bloqué en position ouverte).
4. Positionner la fente des petites vis sur le côté des clapets de retenue perpendiculairement au sens de circulation de l'eau.

Mise en service (remise en service)

Respecter les notices d'utilisation

- de la régulation de chaudière,
- du réservoir d'eau chaude sanitaire à accumulation.

1. La vanne principale placée en amont du compteur de gaz et la vanne d'alimentation de gaz de l'appareil doivent être ouverts.

2. Fonctionnement avec une Trimatik Viessmann ou une Duomatik-FL :

Mettre en service la chaudière à l'aide de la Trimatik Viessmann ou de la Duomatik-FL en place comme indiqué par la notice d'utilisation correspondante.
La régulation de chaudière pilote votre installation de chauffage en fonction de la température extérieure, des consignes réglées et de la programmation effectuée.
Les modifications des réglages devront être effectuées conformément aux indications de la notice d'utilisation de la régulation de chaudière.

Fonctionnement avec une Unomatik ou M/KR :

Mettre en service la chaudière à l'aide de l'Unomatik ou de la M/KR en place comme indiqué par la notice d'utilisation correspondante.

3. Le brûleur est allumé automatiquement et démarre après un temps de mise en sécurité.

4. Régime économique d'été

En été, lorsque la chaudière ne sert qu'à produire de l'eau chaude sanitaire, positionner le sélecteur de programme sur "  ".

La pompe de circuit de chauffage est arrêtée en régime d'été.

Régime chauffage

La Trimatik Viessmann, la Duomatik-FL, l'Unomatik ou la M/KR en association avec une régulation de chauffage pilotent votre installation de chauffage en fonction de la température extérieure, des consignes réglées et de la programmation effectuée.

Les modifications des réglages devront être effectuées conformément aux indications de la notice d'utilisation correspondante.

Maintenir la chaudière et la chaufferie en parfait état de propreté. Bien aérer la chaufferie.

Contrôler fréquemment la pression de service de l'installation de chauffage et le bon fonctionnement de la soupape de sécurité de la chaudière.

Chaudière double service : Contrôler également le bon fonctionnement de la soupape de sécurité sur la conduite d'eau froide du réservoir d'eau chaude à accumulation.

Entretien

Faire réparer les conduites, les tubes de fumées, les robinets et les vannes qui présentent des fuites. Ne pas reporter les réparations pour éviter toute aggravation des dégâts et tout accroissement des frais de réparation.



Respecter les consignes de sécurité de la page 2 lors des travaux d'entretien et de nettoyage.

Mise hors service

Respecter les notices d'utilisation

- de la régulation de chaudière,
- de l'unité de régulation GZ/WS,
- du réservoir d'eau chaude sanitaire à accumulation.

Marche avec une Trimatik Viessmann ou une Duomatik-FL :

Arrêter la régulation comme indiqué par la notice d'utilisation de cet appareil. Prendre en compte l'autonomie de l'horloge de la régulation de chaudière.

Marche avec une Unomatik, M/KR ou GZ/WS :

- Arrêter l'Unomatik comme indiqué par la notice d'utilisation de cet appareil.
- Arrêter l'unité de régulation GZ/WS ou M/KR comme indiqué par la notice d'utilisation de cet appareil.
Prendre en compte l'autonomie de l'horloge de l'unité de régulation GZ/WS.

Respecter également les prescriptions suivantes en cas d'une mise hors service de longue durée :

- Fermer la vanne d'alimentation de gaz.
- Faire nettoyer la chaudière et le tube de fumées. L'eau reste dans l'installation même en été. Si une vidange de l'installation est nécessaire, voir paragraphe "En hiver (risque de gel)".

En hiver (risque de gel)

En cas de risque de gel, les opérations suivantes sont en outre nécessaires :

Vidanger la chaudière et le(s) circuit(s) de chauffage.

Ouvrir les robinets et vannes d'arrêt et l'ensemble des robinets de réglage des radiateurs ainsi que les purges d'air.

Chaudière à réservoir d'eau chaude sanitaire à accumulation : Vidanger également le circuit eau sanitaire.

Pour ce faire, fermer le robinet d'arrêt de l'arrivée d'eau froide, positionner la fente de la vis du clapet de retenue dans le sens de circulation de l'eau et ouvrir le robinet de vidange placé entre le robinet d'arrêt et le réservoir d'eau chaude sanitaire à accumulation.

Si de l'antigel a été ajouté à l'eau du chauffage, seul le circuit eau sanitaire sera à vidanger.

Comportement en cas de pannes

Le brûleur se met en sécurité

Si le brûleur s'arrête, le voyant rouge du boîtier de commande du brûleur (fig. 1) s'allume.

Pour redémarrer le brûleur, appuyer une fois sur le bouton de réarmement. Le voyant passe au vert.

Dans le cas des installations fonctionnant au butane/propane et installées en sous-sol, l'interrupteur "Ⓢ" de la régulation de chaudière devra être coupé puis réenclenché après réarmement du boîtier de contrôle de brûleur.

Après réarmement, si l'installation est en demande, débute la phase pendant laquelle l'allumeur est opérationnel et la vanne gaz s'ouvre au bout de 41 secondes.

Si aucun signal de flamme n'apparaît, la procédure d'allumage est automatiquement répétée au bout d'un certain temps. Si le voyant rouge s'allume à nouveau, fermer la vanne d'alimentation de gaz de la chaudière, couper l'interrupteur "Ⓢ" de la régulation et prévenir le chauffagiste.

La chaudière se met en sécurité

Si la chaudière a été arrêtée par action du limiteur de température de sécurité ou de la sécurité de manque d'eau ou par suite d'un manque de gaz.

Aucun signal de dérangement n'est affiché.

Prévenir le chauffagiste.

Prendre également en compte les indications de la notice d'utilisation de la régulation équipant la chaudière.

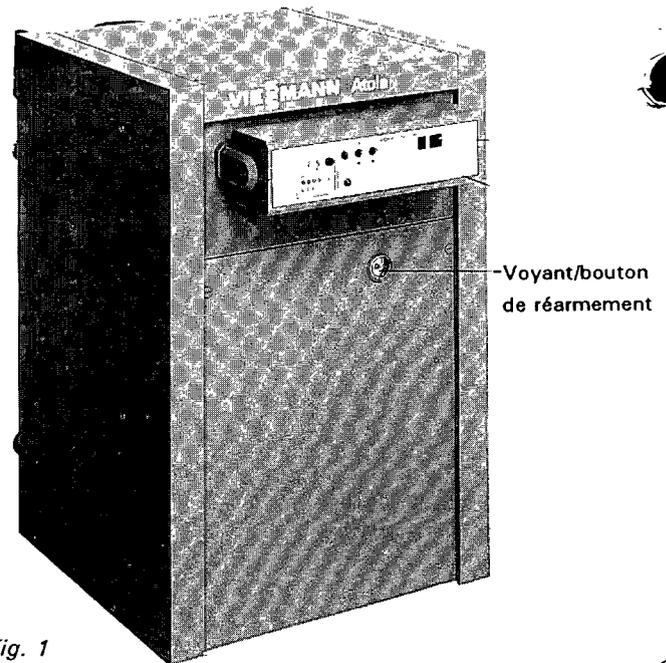


Fig. 1
Voyant de dérangement